

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner quatre gérants d'Obligations Crédit ISR libellées en USD

Paris, le 8 novembre 2021 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer quatre mandats de gestion (deux actifs et deux dits « stand-by ») de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en USD.

Les deux gérants titulaires auront pour objectif de développer une gestion non benchmarkée permettant d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut. Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP et dans l'optique d'accompagner de l'Établissement dans la mise en œuvre de [ses engagements en faveur du climat](#) pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

Les portefeuilles seront principalement investis dans des obligations libellées en USD d'émetteurs privés d'un pays de l'OCDE.

Chaque titulaire devra construire un portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale des émetteurs intégrant les critères ESG de l'ERAFP et d'une analyse technique des obligations.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats actifs sera d'environ 1,2 milliard d'euros. Deux des quatre mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve l'opportunité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de six ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour une période de deux ans.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com.

Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr